



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

relations financières

Question écrite n° 104576

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le contentieux franco-chinois en matière de biens spoliés et notamment celui concernant le remboursement des emprunts chinois, émis par la Chine, entre 1903 et 1925. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle à la veille d'un prochain déplacement en Chine, constatant que son dernier entretien bilatéral, en décembre 2005, n'a donné aucun résultat malgré des promesses de son homologue chinois qui devait demander au ministère chinois des affaires étrangères d'adopter une attitude plus ouverte.

Texte de la réponse

Le dossier du contentieux franco-chinois en matière de biens spoliés est évoqué depuis plusieurs années entre le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et son homologue chinois. Ainsi, le ministre l'a interrogé sur ce dossier lors de leur dernier entretien bilatéral en décembre 2005. Le ministre chinois des finances lui a indiqué qu'il encouragerait le ministère des affaires étrangères de son pays à adopter une attitude plus ouverte sur ce sujet. À la demande de la France, un groupe d'experts franco-chinois s'était réuni à Paris en juillet 2004 et avait permis de reprendre les négociations, interrompues depuis huit ans. Ce groupe s'était alors séparé sans que ces discussions aient pu aboutir, compte tenu du décalage important entre les demandes françaises et les propositions chinoises en matière d'indemnisation. Lors du récent déplacement en Chine du Président de la République, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie n'a pas pu rencontrer son homologue chinois, qui était absent de Pékin à cette date : le dossier du contentieux franco-chinois n'a donc pas pu être évoqué à cette occasion avec la partie chinoise. Sur instruction du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, les services économiques de l'ambassade de France à Pékin continueront d'assurer un suivi attentif du contentieux franco-chinois en matière de biens spoliés avec les autorités chinoises, dans la perspective d'un prochain contact avec le ministère chinois des finances. L'administration française informera naturellement la représentation nationale et les associations représentant les porteurs de l'évolution de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104576

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9720

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12739